

Bruxelles, le 8 mars 2018
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2017/0244 (NLE)

6779/18
ADD 1

SOC 117
EMPL 87
ECOFIN 203
EDUC 87
JEUN 24

NOTE

Origine:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)
Destinataire:	Conseil
N° doc. préc.:	6348/18
N° doc. Cion:	13161/17 - COM(2017) 563 final
Objet:	Recommandation relative à un cadre européen pour un apprentissage efficace et de qualité <i>Déclaration de la Lettonie</i>

Les délégations trouveront ci-joint une déclaration de la délégation lettone concernant la recommandation visée en objet, à inscrire au procès-verbal du Conseil.

Déclaration de la délégation lettone
concernant la
proposition de recommandation du Conseil relative à un cadre européen pour
un apprentissage efficace et de qualité

La Lettonie est favorable aux mesures proposées dans le but d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'apprentissage dans l'UE.

Dans la perspective de la mise en œuvre et pour éviter toute interprétation erronée, il importe de préciser la terminologie utilisée dans la recommandation du Conseil. Le terme "apprentissage" ne correspond pas à la terminologie d'usage dans la législation nationale de la Lettonie. Le terme letton qui traduit le mieux le contenu de la proposition est l'expression "*darba vidē balstītas mācības*", qui signifie "formation par le travail".

Les problèmes terminologiques rencontrés par la Lettonie ont été évoqués au sein du comité de l'emploi à l'occasion de l'exercice de surveillance multilatérale, dans le cadre de l'examen des recommandations par pays. Un large accord s'était alors dégagé, eu égard à la situation et aux réformes en cours en Lettonie, pour que l'expression "formation par le travail" soit utilisée.
